

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/2

mairie@ville-sevres.fr  
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20231130-2023-076-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2023  
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Imprimé avec des encres végétales



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023**

**DÉLIBÉRATION : Convention de partenariat relative à la vidéoprotection entre la Ville de Sèvres, Grand Paris Seine Ouest et l'Etat**

**N°2023/076**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L.132-14,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 21 novembre 2023,

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de police pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE UNIQUE.**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative à la vidéoprotection entre la Ville de Sèvres, Grand Paris Seine Ouest et l'Etat.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE*



*Le Secrétaire de séance,*

*M. Thierno B. NDIAYE*

|                                       |
|---------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture :   |
| Date de télétransmission : 13/12/2023 |
| Date de réception préfecture :        |